

NOMMER LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Thésaurus concerné : Thésaurus AMT

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Comment nommer les actions en milieu de travail ?

Nommer les actions en milieu de travail consiste à utiliser une combinaison d'une cible, d'un objectif à atteindre et d'un moyen, chacun d'eux disponible dans un Thésaurus distinct.

Cette saisie permet à tous les intervenants des SPSTI de caractériser leur activité en milieu de travail. Cette caractérisation permet à la fois de valoriser les actions de chaque acteur du SPSTI et de faire une synthèse au niveau du Service.

Les utilisateurs pourront ainsi renseigner de façon pratique leurs actions, en utilisant un langage partagé par tous. Parallèlement, des liens peuvent être mis en place avec de nombreuses autres tables comme le code NAF de l'entreprise, la dénomination précise de l'exposition, etc.

Les informations plus précises concernant l'AMT peuvent être complétées grâce au Thésaurus de la prévention (Cf. [pages 125 à 127](#)) qui recense les actions de protection individuelle, de protection collective, de formation et d'information qui peuvent être mises en place.

■ Que prévoit la réglementation ?

L'article L. 4624-8 du Code du travail précise que le « dossier médical en santé au travail, constitué par le médecin du travail ou, le cas échéant, un des professionnels de santé mentionnés au premier alinéa du I de l'article L. 4624-1, retrace dans le respect du secret médical les informations relatives à l'état de santé du travailleur, aux expositions auxquelles il a été soumis ainsi que les avis et propositions du médecin du travail, notamment celles formulées en application des articles L. 4624-3 et L. 4624-4 ».

L'article R. 4624-45-4 du Code du travail prévoit que le DMST comprenne les éléments suivants :

« 1° Les données d'identité, incluant l'identifiant national de santé mentionné à l'article L. 1111-8-1 du code de la santé publique, les données médico-administratives du travailleur nécessaires à la coordination de sa prise en charge en matière de santé et, le cas échéant, les données d'identité et de contact de son médecin traitant ;

2° Les informations permettant de connaître les risques actuels ou passés auxquels le travailleur est ou a été exposé, notamment les informations relatives aux caractéristiques du ou des postes de travail et au secteur d'activité dans lequel il exerce, les données d'exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 du code du travail ou toute autre donnée d'exposition à un risque professionnel de nature à affecter l'état de santé du travailleur, ainsi que les mesures de prévention mises en place ;

3° Les informations relatives à l'état de santé du travailleur recueillies lors des visites et examens nécessaires au suivi individuel de son état de santé ;

4° Les correspondances échangées entre professionnels de santé aux fins de la coordination et de la continuité de la prise en charge du travailleur ;

5° Les informations formalisées concernant les attestations, avis et propositions des professionnels de santé au travail, notamment celles formulées en application des articles L. 4624-1, L. 4624-3 et L. 4624-4, les informations délivrées au travailleur sur les expositions professionnelles, les risques identifiés, les moyens de protection, l'existence ou l'absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle, ainsi que les avis médicaux ;

6° La mention de l'information du travailleur sur ses droits en matière d'accès aux données le concernant et sur les conditions d'accès à son dossier médical de santé au travail ;

7° Le cas échéant, le consentement ou l'opposition du travailleur pour les situations prévues respectivement aux articles L. 4624-1 et L. 4624-8 ».

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙️ Descriptif du Thésaurus AMT, utilisé pour cette saisie

Le Thésaurus AMT est un modèle matriciel composé de trois tables : cibles | objectifs à atteindre | moyens d'action en milieu de travail.



LES CIBLES	LES OBJECTIFS	LES MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise - Le travailleur - La branche 	<ul style="list-style-type: none"> - présenter le SPSTI - informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : agent physique - informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : agent chimique - informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : agent biologique - informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : facteur organisationnel, relationnel et éthique - informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels : facteur biomécanique - informer et sensibiliser l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique - identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur biomécanique - visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique - aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur biomécanique 	<p>A choisir parmi une liste de 73 libellés de moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANALYSE - ANIMATION - CONSEIL - ECHANGE - FICHE D'ENTREPRISE - METROLOGIE - PARTICIPATION - REDACTION - SUIVI DES ACTIONS - FORMATION - RECEPTION ET ANALYSE - ACCOMPAGNEMENT

LES CIBLES	LES OBJECTIFS	LES MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise - Le travailleur - La branche 	<ul style="list-style-type: none"> - conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque - conseiller l'entreprise en analyse des résultats - conseiller l'entreprise en stratégie de prévention - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur organisationnel, relationnel et éthique - conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à un facteur biomécanique - produire des supports d'information, des procédures pour l'entreprise - accompagner l'entreprise en cas de réorganisation importante - participer à l'évaluation des risques professionnels en général - conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle - informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : agent physique - informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : agent chimique - informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : agent biologique - informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : facteur organisationnel, relationnel et éthique - informer et sensibiliser la branche sur les risques professionnels : facteur biomécanique - informer et sensibiliser la branche en maintien en emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle - identifier - caractériser pour la branche les situations de travail - aider la branche à évaluer les risques professionnels - conseiller la branche - informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : agent physique - informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : agent chimique - informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : agent biologique - informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : facteur organisationnel, relationnel et éthique - informer et sensibiliser le travailleur sur les risques professionnels : facteur biomécanique 	<p>A choisir parmi une liste de 73 libellés de moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANALYSE - ANIMATION - CONSEIL - ECHANGE - FICHE D'ENTREPRISE - METROLOGIE - PARTICIPATION - REDACTION - SUIVI DES ACTIONS - FORMATION - RECEPTION ET ANALYSE - ACCOMPAGNEMENT

LES CIBLES	LES OBJECTIFS	LES MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise - Le travailleur - La branche 	<ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser le travailleur en maintien en emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle - visiter les locaux et identifier pour le travailleur les caractéristiques techniques et organisationnelles - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent physique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent chimique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : agent biologique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : facteur organisationnel, relationnel et éthique - identifier le(s) danger(s) pour le travailleur : facteur biomécanique - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents physiques - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents chimiques - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux agents biologiques - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques - aider à l'évaluation pour le travailleur du risque lié au facteur biomécanique - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents physiques - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents chimiques - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux agents biologiques - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques - produire des supports d'information, des procédures pour le travailleur - conseiller le travailleur en prévention d'un risque lié aux facteurs biomécaniques - conseiller le travailleur en maintien dans l'emploi, prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle 	<p>A choisir parmi une liste de 73 libellés de moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANALYSE - ANIMATION - CONSEIL - ECHANGE - FICHE D'ENTREPRISE - METROLOGIE - PARTICIPATION - REDACTION - SUIVI DES ACTIONS - FORMATION - RECEPTION ET ANALYSE - ACCOMPAGNEMENT

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

La table « moyens » est un Thésaurus hiérarchique à deux niveaux.

Le premier niveau est constitué des classes suivantes : ANALYSE, ANIMATION, CONSEIL, ÉCHANGE, FICHE D'ENTREPRISE, MÉTROLOGIE, PARTICIPATION, RÉDACTION, SUIVI DES ACTIONS, FORMATION, RECEPTION ET ANALYSE, ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION.

Ce Thésaurus comprend 73 libellés actifs :

ANALYSE

- ▶ analyse de fiches de données de sécurité
- ▶ analyse de données biométriologiques collectives
- ▶ analyse de situation de travail/étude de poste
- ▶ analyse des causes : enquête après AT/MP
- ▶ analyse statistique des données
- ▶ analyse/diagnostic par questionnaires / entretiens
- ▶ analyse de la demande d'intervention
- ▶ analyse/étude des conditions de travail
- ▶ analyse de la liste d'effectifs et risques afférents de l'entreprise

ANIMATION

- ▶ animation de campagne d'information et de sensibilisation

CONSEIL

- ▶ conseil en achat de matériel
- ▶ conseil en conception/aménagement de poste
- ▶ conseil en organisation
- ▶ conseil en substitution de produits
- ▶ conseil et préconisations sur les équipements de protection collective
- ▶ conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle
- ▶ conseil pour la mise en place d'un programme de prévention
- ▶ conseil pour mise en place d'une cellule d'urgence médicopsychologique
- ▶ conseil d'ordre social
- ▶ conseil pour l'élaboration du DUERP
- ▶ conseil pour la mise à jour du DUERP
- ▶ conseil sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail
- ▶ Conseils pour l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)

ECHANGE

- ▶ échange avec l'employeur
- ▶ échange avec l'employeur dans le cadre de l'article R. 4624-42 (inaptitude)
- ▶ échange avec le salarié dans le cadre de l'article R. 4624-42 (inaptitude)
- ▶ échange avec l'employeur dans le cadre de l'article D. 323-6-3 (essai encadré)
- ▶ échange avec le salarié dans le cadre de l'article D. 323-6-3 (essai encadré)
- ▶ échange avec les instances représentatives du personnel (IPR)
- ▶ échange avec les services sociaux de l'entreprise

FICHE D'ENTREPRISE

- ▶ fiche d'entreprise (établissement de la)
- ▶ fiche d'entreprise (mise à jour de la)

METROLOGIE

- ▶ métrologie de la charge physique : cardiofréquencemétrie, MAPA, podométrie
- ▶ métrologie de l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide
- ▶ métrologie des ambiances lumineuses : luminancemétrie/luxmétrie
- ▶ métrologie des polluants
- ▶ métrologie des rayons X
- ▶ métrologie des vibrations
- ▶ métrologie du bruit : exposimétrie
- ▶ métrologie du bruit : sonométrie
- ▶ métrologie des milieux hyperbares
- ▶ métrologie des champs électromagnétiques

PARTICIPATION

- ▶ participation au CHSCT / CSE / CSSCT
- ▶ participation au CLIN
- ▶ participation à un rendez-vous de liaison

REDACTION

- ▶ rédaction du protocole d'urgence
- ▶ rédaction du rapport d'intervention

- ▶ rédaction / actualisation de supports d'information
- ▶ rédaction d'un courrier à l'employeur dans le cadre de l'article L. 4624-3
- ▶ rédaction d'une réponse écrite à une sollicitation de l'entreprise dans le cadre de l'article L.4624-9, 2°
- ▶ rédaction d'un avis sur les documents réglementaires amiante
- ▶ rédaction d'un écrit motivé et circonstancié en présence d'un risque
- ▶ rédaction / reporting des données d'activité propres à l'entreprise

SUIVI DES ACTIONS

- ▶ suivi des actions préconisées

FORMATION

- ▶ formation aux risques spécifiques
- ▶ élaboration des actions de formation à la sécurité

RECEPTION ET ANALYSE

- ▶ réception du DERP
- ▶ analyse du DUERP

ACCOMPAGNEMENT

- ▶ accompagnement d'un essai encadré
- ▶ accompagnement à la recherche de subventions
- ▶ accompagnement à l'obtention d'une prestation sociale

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SPSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SPSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-Thésaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus AMT cibles, objectifs à atteindre et moyens entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2024 et 2025](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, les mises à jour apportées aux Thésaurus AMT entre les versions 2024 et 2025 ont été les suivantes :

- ▶ Thésaurus AMT cibles : aucune mise à jour
- ▶ Thésaurus AMT objectifs à atteindre : 49 inactivations de libellés, 175 nouveaux libellés
- ▶ Thésaurus AMT moyens : 5 inactivations de libellés, 4 nouveaux libellés

La version 2025 complète de ces Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



Télécharger les Thésaurus AMT cibles, objectifs, moyens



(Cf. annexe n°78)
(cibles)



(Cf. annexe n°79)
(Objectifs)



(Cf. annexe n°80)
(Moyens)

⚙️ Exemples de saisie

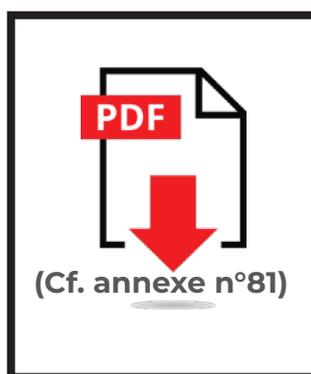
A la suite de l'analyse des outils d'aide à la saisie des AMT proposés par différents Services, les Groupes Thésaurus ont retenu ceux proposés par Efficience Santé au Travail à Paris.

Ce choix a été dicté par la clarté méthodologique et la pertinence de son utilisation.

Des combinaisons de libellés provenant de cette source ont été retravaillés par les Groupes Thésaurus et sont à disposition, ci-dessous, à titre d'exemples.

Partant du principe qu'une action en milieu de travail se définit par sa cible, son objectif et un ou plusieurs moyens, des exemples de combinaisons sont proposés ci-dessous. Ainsi, pour chaque grand type d'activité réalisée dans les Services, les tableaux ci-après proposent une aide à la saisie.

L'ensemble des combinaisons d'AMT est consultable en annexe de ce guide : Guide de saisie de actions en milieu de travail avec le Thésaurus Harmonisé AMT (**Cf. [annexe n°81](#)**).



Télécharger le guide des actions en milieu de travail avec le Thésaurus AMT (cibles, objectifs, moyens) – Version 2025

Certains SPSTI utilisent ces combinaisons pour renseigner l'agenda et y adjoindre des durées d'intervention.

L'harmonisation de la saisie des actions en milieu de travail permet de :

- donner la visibilité et tracer les activités des SPSTI ;
- chercher à harmoniser les pratiques ;
- gagner du temps sur la saisie.

Une tâche correspond à un objectif, et chaque objectif est réalisé avec un ou plusieurs moyens.

La tâche est caractérisée par trois niveaux et des moyens :

Cible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Agir vers l'entreprise ▶ Agir vers le travailleur ▶ Agir vers la branche
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Décrit l'objectif à atteindre
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'objectif est réalisé avec un ou plusieurs moyens

⚙️ Exemples de combinaisons d'AMT

Partant du principe qu'une action en milieu de travail se définit par sa cible, son objectif et un ou plusieurs moyens, des exemples de combinaisons sont proposés ci-dessous, pour les répondre aux différentes actions en milieu de travail réalisées par les Services.

ACTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

OBJECTIF	MOYENS PROPOSÉS	
Agir vers l'entreprise	Analyse	▶ Analyse de la liste d'effectifs et risques afférents à l'entreprise
	Participation	▶ Participation au CHSCT/CSE/CSSCT ▶ Participation au CLIN
	Rédaction	▶ Rédaction / Reporting des données d'activité propres à l'entreprise
	Echange	▶ Echange avec l'employeur

OBJECTIF	MOYENS PROPOSÉS	
Informier et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels	Animation	▶ Animation de campagne d'information et de sensibilisation
	Participation	▶ Participation au CHSCT/CSE/CSSCT ▶ Participation au CLIN
	Conseil	▶ Conseil pour l'élaboration du DUERP
	Echange	▶ Echange avec l'employeur

ETABLISSEMENT OU MISE A JOUR DE LA FICHE D'ENTREPRISE

OBJECTIF	
Participer à l'évaluation des risques professionnels en général	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fiche d'entreprise (établissement de la) ▶ Fiche d'entreprise (mise à jour) ▶ Suivi des actions préconisées ▶ Rédaction du rapport d'intervention ▶ Echange avec l'employeur
Visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise	

IDENTIFIER UN AGENT BIOLOGIQUE DANS L'ENTREPRISE

OBJECTIF	ACTION CORRESPONDANT À UN RISQUE SPÉCIFIQUE	MOYENS PROPOSÉS	
Identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Agent biologique groupe 3 et 4 ▶ Agent biologique groupe 2 	Analyse	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse de causes : enquête après AT/MP ▶ Analyse statistique des données ▶ Analyse de la demande d'intervention
		Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rédaction d'une réponse écrite à une sollicitation de l'entreprise dans le cadre de l'art. L. 4624-9,2^e ▶ Rédaction du rapport d'intervention
		Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi des actions préconisées
		Echange	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Echange avec l'employeur

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

OBJECTIF	MOYENS PROPOSÉS	
Conseiller l'entreprise en maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle	Analyse	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyse de situation de travail/étude de poste ▶ Analyse/étude des conditions de travail
	Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rédaction du rapport d'intervention ▶ Rédaction d'une réponse écrite suite à une sollicitation de l'entreprise dans le cadre de l'art. L. 4624-9,2^e
	Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseil en achat de matériel ▶ Conseil en conception/aménagement de poste ▶ Conseil en organisation ▶ Conseil d'ordre social
	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi des actions préconisées
	Echange	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Echange avec l'employeur dans le cadre de l'article R. 4624-42 (inaptitude) ▶ Echange avec l'employeur